

# La Déchetterie Intercommunale à Freneuse



Le droit de mettre en décharge s'est réduit drastiquement depuis le

1<sup>er</sup> janvier 2022

En effet, le législateur, dans le cadre de la loi Économie circulaire du 10 février 2020 entend faire diminuer la quantité de déchets dans les décharges en renforçant l'obligation de tri et en y interdisant progressivement le dépôt de certains déchets valorisables.

Aussi la déchetterie de Freneuse est contrainte de renforcer les conditions de dépôt des déchets. Ceux-ci doivent désormais être obligatoirement et intégralement triés préalablement et déposés dans les bons conteneurs faute de quoi le véhicule sera refusé.

## Les camions sont interdits

Les cartes d'accès à la déchetterie sont distribuées par les services de la Communauté de Communes sur présentation :

- D'un justificatif de domicile
- De la carte grise du véhicule qui sera utilisée pour aller à la déchetterie.

En cas de perte de celle-ci, l'utilisateur pourra en demander une nouvelle auprès de l'accueil de la CCPIF, moyennant une participation financière pour la reproduction.

Les usagers accédant à la déchetterie devront la présenter à l'agent, accompagnée d'une pièce d'identité. En cas de refus de présentation des pièces justificatives, l'accès sera refusé.

Afin de limiter les temps de passage et ainsi ne pas encombrer l'accès à la déchetterie, vous avez l'obligation de trier au préalable vos déchets !

### Les déchets autorisés et triés

- Le carton, papier
- Le bois
- Les huiles usagées (Huile de cuisine ou huile de vidange...)
- Gravats et matériaux de démolition...
- Batteries
- Textiles
- Objets encombrants
- Déchets verts
- Déchets dangereux (Produits de bricolage, jardinage, entretien du véhicule, chauffage, cheminée, barbecue et entretien de piscine)
- Piles et ampoules

### Les déchets interdits

- Ordures ménagères
- Déchets d'amiante
- Carnes d'animaux ou autre...
- Déchets médicaux (Seringues, compresses, médicaments...)
- Pneus (Tracteurs, poids lourds)
- Déchets industriels
- Déchets toxiques, putrescibles (Sauf les déchets verts)
- La ferraille, carcasse de voiture ou autre...
- Déchets à risques, armes...
- Aérosols, objets à gaz ou explosifs



### Les jours et horaires d'ouverture :

- **Lundi** : 8h45-12h00 et 13h45-17h00
- **Mardi** : 8h45-12h00 et 13h45-17h00
- **Mercredi** : 13h45-17h00
- **Jedi** : 8h45-12h00 et 13h45-17h00
- **Vendredi** : 8h45-12h00 et 13h45-17h00
- **Samedi** : 8h45-12h00 et 13h45-17h00
- **Dimanche** : Fermé

La déchetterie est fermée le mercredi matin, le dimanche et les jours fériés

La Déchetterie  
ZAC des Portes de l'Île-de-France  
Rue de la Bouderie  
78840 Freneuse

[01.30.93.16.72](tel:01.30.93.16.72)